

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

11^{ème} COURSE DE CÔTE de LODÈVE

16 et 17 Mars 2024

V6: 21/11/2023

Les courses de côtes Françaises sont organisées conformément au Code Sportif Internationale de la FIA et ses Annexes et aux règlements sportifs de la FFSA.

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE, représentée par son président, Monsieur Jean-Marie ALMÉRAS, organise les 16 et 17 Mars 2024 avec le concours de la ville de LODÈVE et l'association la TRÉSCOULE une compétition automobile nationale dénommée :

« 11^{ème} Course de Côte de Lodève »

Cette compétition compte pour :

- Le Championnat de France de la Montagne 2^{ème} division 2024
- Le Championnat de France de la Montagne 2^{ème} division 2024 Féminin
- La Coupe de France de la Montagne 2024 coefficient 3
- Le Championnat de la Ligue Occitanie Méditerranée 2024
- Le Challenge ASA Montpellier Méditerranée 2024

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Sport Automobile Occitanie Méditerranée sous le numéro CC1/2024 en date du mercredi 3/01/2024, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 45 en date du mercredi 3/01/2024

Organisateur technique

Nom : ASA MONTPELLIER MÉDITERRANÉE

Adresse : Allée des Loisirs , 34250 PALAVAS les FLOTS, Tél : 06 17 55 16 47

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean-Christophe LEROY	Licence n°	5492/0724
Membre du Collège Commissaire Sportif	M. Dominique DUPONT	Licence n°	256694/0808
Membre du Collège Commissaire Sportif	M. Claude MARY	Licence n°	1622/0805
Directeur de Course	M. Marc CIER	Licence n°	2942/0706
Directeur de Course Adjoint	M. Patrick PELAT	Licence n°	1413/0725
Directeur de course Stagiaire	M. Daniel STRIPOLI	Licence N°	174403/0706
Commissaire Technique responsable	M. Jean-Pierre DESNOUX	Licence n°	11176/1609
Commissaires Techniques adjoints	M. Jean-Pierre ROLLAND	Licence n°	2694 / 0805
	M. Michel MOLINES	Licence n°	9502/0805
Commissaires Technique Stagiaire	M. Didier CHAUNEAU	Licence n°	146022/0811
Médecin responsable	Dr. Abdel BENZAOUZ	Licence n°	243494/0809
Responsable administratif	Mme. Michéle BASCOUL	Licence n°	149759/0808
Aide administratif	M. Guy BASCOUL	Licence n°	149758/0808
Responsable relations avec les concurrents	M. Jean-Luc DEVRIESE	Licence n°	37766/0815
Chargé des relations avec les concurrents	M. Jean-Claude CHRISTOL	Licence n°	15590/0811
Chronométrateur Responsable	Mme. Sophie LIMOUZY	Licence n°	243147/0811
Chronométrateur	M. Marcel PUEL	Licence n°	147627/0805
Observateur	M. Joël MARAINE	Licence n°	2717 / 0804
Chargé de presse	Mme. Alexia MOULS	Licence n°	180588/0811
Chargé des Commissaires de route	M. Phillipe BRILOTTI	Licence n°	298207/0811
Chargé de la mise en place des moyens	M. Didier CHAUNEAU	Licence n°	146022/0811

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le Jeudi 07 Mars 2024 à Minuit.

Publication de la liste des engagés le jeudi 14 mars 2024

Vérifications administratives le : Samedi 16 Mars de 14H30 à 19H00.

Vérifications techniques le : Samedi 16 Mars de 14H45 à 19H15.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le Samedi 16 mars à 19H45.

Briefing des commissaires sur la ligne de départ, le dimanche 17 Mars 2024 à 8H00.

Briefing des pilotes écrit sera remis pendant les vérifications administratives le Samedi 16 Mars

Essai Chronométrés (2 montées) : le dimanche 17 Mars 08H30 à 12H30.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course dimanche 17 Mars à 12H30.

Course

- 1^{ère} montée le Dimanche 17 Mars à partir de 13H30.
- 2^{ème} montée le Dimanche 17 Mars à la suite de la première montée
- 3^{ème} montée le Dimanche 17 Mars à la suite de la deuxième montée.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course.

Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 Minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Podium et remise des prix Dimanche 17 mars allée de la Résistance à Lodève, 30 Minutes après l'affichage des résultats officiels définitifs.

Parade:

Une Parade est organisée conformément à l'article 1.5 du règlement standard FFSA des courses de côtes 2023 et à l'article 5 du code sportif international 2023 FIA.

Une Parade encadrée par des voitures de l'organisation et limitée à 15 voitures sera organisée :

Devant chaque montée d'essais et montées de course.

Les horaires et le nombre de montées sont à la discrétion du directeur de course et selon les possibilités.

1.3P. VERIFICATIONS

Les concurrents recevront par mail une convocation individuelle pour se présenter aux vérifications.

Vérifications administratives : Salle de Réception allée de la Résistance le : Samedi 16 de 14H30 à 19H00,

Vérifications techniques : Allée de la Résistance Le : Samedi 16 de 14H45 à 19H15.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse Clavier Citroën à Lodève.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 73 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le Samedi 16 mars après 19H15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le Samedi 16 mars 2024 à 19H45.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Association Sportive Automobile Montpellier Méditerranée,

Allée des Loisirs, 34250 PALAVAS LES FLOTS, Tél : 06 17 55 16 47.

jusqu'au Jeudi 07 mars 2024 à Minuit (cachet de la poste faisant foi).

Les droits d'engagement sont fixés à 480€, réduits à **240€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et réduits à **200€** pour les licenciés de l'ASA.

Les concurrents titulaires d'une licence régionale peuvent participer à la compétition en souscrivant un

Titre de Participation National Montagne (TPNM) au tarif de 72€.

Pour les parades, les frais de participation sont fixés à : 80€ pour la journée.

Pour être valables, **les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.**

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagés y compris les VHC, est **inférieur à 50 Concurrents**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

CREDIT AGRICOLE du LANGUEDOC

(ASS SPORTIVEAUTO - IBAN: FR76 1360 6100 0060 6031 9400 085 – Bic: AGRIFRPP835)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150 , sont compris dans ce nombre les Voitures VHC.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Course de Côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte et l'annexe K en ce qui concerne les pneumatiques..

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier standard de l'épreuve de support ou règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du code sportif international et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Les publicités obligatoires et optionnelles de l'organisation seront communiquées par un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de LODÈVE a le parcours suivant :D35 sortie de Lodève en direction Lunas.

La course se déroulera en trois montées sauf cas de force majeure.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la D35 sortie de Lodève, 0,5 Km après l'embranchement de Campestre en direction de Lunas,

Arrivée : Sur la D35, 4,4 Km en direction de Lunas (Col de la Baraque).

Pente moyenne : 7 %

Longueur du parcours : 4,4 Km

Modalités de retour au départ : en convoi, encadré par les véhicules d'organisation.

Parc de départ : Sur la D35, côté droit dans le sens de la course, 200 M avant la ligne de départ.

Parc d'arrivée : Sur la D35 après la ligne d'arrivée, à droite dans le sens contraire de la course.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès à la route de course : En convoi par la D35 entre le parc concurrents de Lodève et le départ, en direction de Lunas et encadrée par les véhicules d'organisation.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : File de départ (Pré-grille) : 200 M avant la ligne de départ sur le côté droit dans le sens de la course.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur la commune de Lodève Allée de la Résistance.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 08H00, le Vendredi 15 Mars 2024.

Les remorques devront être garées sur l'emplacement de chaque concurrent.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur les Allée de la Résistance à Lodève

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : devant la salle de réception Allée de la Résistance à Lodève.
- pendant les essais et la course au parc départ : en pré-grille de départ et devant la salle de réception Allée de la Résistance à Lodève.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : devant la salle de réception Allée de la Résistance à Lodève.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, des permanences se tiendront : à la salle de réception Allée de la Résistance à Lodève, Pendant les vérifications, les essais et la course.

Téléphone permanence n° 06 17 55 16 47

Centre de secours le plus proche : Hopital de Lodève, tél : 04 67 88 30 30

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAI

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée de bout en bout.

Pour les essais chronométrés

Les voitures modernes partiront dans l'ordre décroissant des numéros.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partira en premier.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing écrit) sera remis à la salle de Réception, Allée de la Résistance.

lors des vérifications administratives le samedi 16 mars 2024 de 14H30 à 19h00.

Un contrôle par émarginement sera effectué.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Le groupe FC partira dans l'ordre des numéros décroissants.

La procédure de départ se fera aux feux tricolores, les heures exactes du départ et de l'arrivée seront relevées par les cellules de chronométrage. Les départs seront espacés de 30 secondes, sous réserve de modification par le directeur de course. Rappel : à l'allumage du feu vert le pilote dispose de 10 secondes pour prendre le départ.

L'ordre de départ devra être conforme à l'ordre établi par le directeur de course, entériné par le collège des commissaires sportifs et publié au panneau d'affichage officiel.

Le classement s'effectuera sur le cumul des deux meilleurs temps réalisés.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront effectuer au moins deux montées minium de courses.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule n'est pas autorisé.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

Classement se fera au cumul des deux meilleures montées de course.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

	Scratch	Classe plus de 8 partants	Classe de 4 à 8 partants	Classe de 1 à 3 partants	Féminin si ou moins 3 partantes
1 ^{er}	300€	170€	140€	100€	150€
2 ^{ème}	250€	90€	80€		
3 ^{ème}	170€	60€			

Une coupe sera distribuée à chaque concurrent ayant obtenu un prix. Les coupes ne sont pas cumulables. Les prix ne sont pas cumulables. Le prix le plus élevé (Scratch, Classe ou Féminin) sera retenu. En dessous de 50 partants Moderne les prix en espèces seront diminués de 20 %.

La remise des prix se déroulera le dimanche 17 mars 2024, 30min après l'affichage du classement officiel définitif, Allée de la Résistance à Lodève.

Précision, la remise des prix débutera par la remise des récompenses aux **VHC** et se terminera par la remise des prix de la compétition **Moderne**.